

L'évaluation dans le cadre de l'inclusion

Politiques et mise en pratique : enjeux et règles de base

Agence Européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers

Le "Projet Evaluation" de l'Agence a été lancé en 2005 avec la participation de 23 pays. L'objectif initial du projet, était d'étudier, tant sur le plan législatif que pratique, comment l'évaluation à l'école pouvait être au service de l'enseignement et de l'apprentissage dans une perspective d'inclusion. Cette réflexion a débouché in fine sur la question suivante : **qu'est-ce qu'une évaluation inclusive?**

Information disponible actuellement

Les rapports de 23 pays qui contiennent une description des politiques et pratiques d'évaluation ;

Une **base de données internet** par pays ;

Une **synthèse** des rapports reprenant les principales conclusions en 19 langues.

L'ensemble des ces documents sont accessibles sur le site internet suivant :

www.european-agency.org/site/themes/assessment/

Evaluation Inclusive

Les participants au projet se sont mis d'accord sur la définition suivante de l'évaluation inclusive :

La mise en œuvre, au sein de l'enseignement ordinaire, d'une méthode d'évaluation qui vise à accompagner le mieux et le plus loin possible les élèves dans leurs apprentissages. L'objectif général de l'évaluation est de promouvoir l'inclusion de tous les

élèves présentant un risque d'exclusion, y compris les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers (BEP).

La notion d'évaluation inclusive est à considérer comme un **objectif de premier plan pour tous ceux qui ont un rôle à jouer tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre des politiques éducatives.**

Un des principaux arguments avancés par le projet Evaluation est que **le recours à l'évaluation inclusive soit posé comme principe de base ...**

Les principes fondamentaux de l'évaluation inclusive visent à soutenir l'enseignement et l'apprentissage pour tous les élèves, quels qu'ils soient. Les pratiques innovantes en matière d'évaluation inclusive ont apporté la preuve de leur pertinence pour toutes les catégories d'élèves.

Principes de l'Evaluation Inclusive

L'évaluation inclusive vise explicitement à **prévenir la ségrégation** en évitant (autant que possible) toute forme de catégorisation et en priorisant des pratiques d'apprentissage et d'enseignement qui favorisent l'inclusion à l'école ordinaire.

L'évaluation inclusive ne peut être réalisée que **dans le cadre d'une politique appropriée, avec des moyens attribués aux écoles et un soutien aux enseignants** ayant une attitude positive en matière de pratiques inclusives.

Autrement dit ...

... les besoins des élèves exposés à un risque d'exclusion, y compris ceux présentant des BEP, doivent être pris en compte et examinés tant dans le cadre de politiques d'évaluation ordinaire que de celles s'appliquant spécifiquement aux élèves présentant des BEP ;

... tous les élèves sont en droit de bénéficier de procédures d'évaluation inclusives, aussi bien ceux qui présentent des BEP que leurs camarades ;

... toutes les méthodes d'évaluation sont complémentaires et peuvent s'enrichir mutuellement ;

... l'évaluation vise à promouvoir la diversité en identifiant et valorisant les progrès et les résultats de tous les élèves.

L'évaluation Inclusive : quel objectif ?

L'objectif de l'approche inclusive en matière d'évaluation est **d'améliorer les apprentissages pour tous les élèves de l'enseignement ordinaire**. Toutes les procédures, méthodes et outils d'évaluation inclusive doivent apporter un soutien aux enseignants dans leur travail.

L'évaluation inclusive permet aux élèves concernés de mieux comprendre leurs propres apprentissages et leur fournit une source de motivation pour leurs futures études.

L'évaluation inclusive passe par ...

... une série de méthodes et de stratégies qui vise à identifier clairement les éléments éducatifs, dans un contexte d'enseignement général ou autre ;

... la mise en place de procédures qui enrichissent non seulement l'enseignement et l'apprentissage mais aussi l'identification précoce des BEP et la surveillance des règles éducatives. Celles-ci se fondent sur des valeurs et des concepts communs ainsi que sur des règles de participation et de collaboration ;

... l'utilisation de méthodes permettant un suivi des apprentissages, et montrant aux enseignants comment développer et améliorer à l'avenir le processus d'apprentissage pour un élève isolé ou un groupe d'élèves ;

... la prise de décisions en fonction de données provenant de plusieurs évaluations susceptibles de refléter les progrès des élèves et pas seulement à partir d'une simple évaluation qui donnerait une vue partielle de la situation ;

... une contextualisation des informations prenant en compte les facteurs familiaux ou environnementaux susceptibles d'influer sur l'apprentissage d'un élève ;

... l'étude et l'évaluation des facteurs favorisant l'inclusion individuelle des élèves, afin que l'élargissement du cadre scolaire, le suivi en classe et la prise de mesures de soutien deviennent une réalité ;

... l'implication active des enseignants, élèves, parents, camarades de classe ainsi que tous ceux qui prennent part au processus d'évaluation.

Si vous souhaitez obtenir plus ample information sur l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers, connectez-vous au site :

www.european-agency.org